

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 16-128-1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 16-128-1 modifiant le règlement numéro 16-128 portant sur les permis et certificats afin d'ajouter une condition de délivrance du permis de construction.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 23^e jour de janvier 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière